

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 9</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>09/09/2025</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>16/09/2025</i></p>	<p>Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés :</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p>Secrétaire de séance : Laurent ROPERS</p>

Ordre du jour :

- **Désignation** d'un secrétaire de séance
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
- **Etat des décisions du maire** dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal
- **Approbation du PCS** (Plan Communal de Sauvegarde)
- **Convention avec GBM** : fonds de concours pour les travaux d'accès à l'école réalisés en 2024
- **Tarifs de cantine et services périscolaires** pour l'année 2025-2026
- **Plateau multisport** : attribution du marché, calendrier des travaux
- **Scolarisation** en RASED : convention de participation financière au fonctionnement du RASED
- **Bibliothèque** : nouvelle convention de partenariat 2025-2029 avec la médiathèque départementale
- **Renouvellement** d'un bail agricole
- **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner
- **Questions diverses**

-
- **Désignation** d'un secrétaire de séance : Laurent ROPERS
 - **Délibération n°250901 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

- **Etat des décisions du maire** dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a confiées le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat :

- Conclusion d'un contrat d'assurance complémentaire avec Groupama pour l'exposition mise à disposition de la bibliothèque municipale par le Conservatoire des Espaces Naturels
- Une concession de cimetière

Fongibilité de crédits sur le budget principal

Virement de crédits sur le budget principal à hauteur de :

- en fonctionnement 878 € du compte 611 « prestations de services » au compte 74119 « dotation de solidarité »
- en investissement 500 € du compte 21351 «autres bâtiments publics» au compte 2041512 «fonds de concours»

Ceci en application de la délégation votée avec le budget primitif, permettant au maire de procéder à ce type de virement de crédits entre chapitres, dans une limite de 7,5% des crédits budgétaires.

• **Délibération n°250902 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le maire rappelle que la commune de Gennes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

PROPOSITION : Le maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

DECISION : le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du maire et après avoir délibéré
DECIDE d'adopter à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde.

• **Délibération n°250903 : Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours à GBM**

Le Maire expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% maximum pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

L'opération « Rue de l'école » a été réalisée sur la commune, dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagé par GBM en 2024.

L'opération est maintenant terminée et soldée, il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 30,50 % du montant HT appliqué au montant HT de l'opération.

Le montant de ce fonds de concours est arrêté à ce jour à **50 488,63 HT**.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

• **Délibération n°250904 : Modification des tarifs de Cantine et Garderie à compter de la rentrée de septembre 2025**

Le maire présente les éléments nécessaires au Conseil municipal pour que ce dernier soit en mesure de décider des tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2025.

Détermination des tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant les éléments présentés, décide à l'unanimité

- de fixer ainsi les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2025, en lien avec les prérogatives du PEDT/Plan Mercredi et en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Cantine (garderie du midi incluse dans le tarif)	Garderie matin et soir (tarif par tranche de 20 mn ou ½ h)	Goûter
Tranche 1 : de 0 à 800 €	4,90 €	0,87 €	0,29 €
Tranche 2 : de 801 à 1000 €	6,47 €	1,00 €	0,35 €
Tranche 3 : de 1001 à 1300 €	6,99 €	1,10 €	0,41 €
Tranche 4 : de 1301 à 1600 €	7,34 €	1,28 €	0,47 €
Tranche 5 : plus de 1600 €	7,81 €	1,46 €	0,52 €

- de fixer le montant trimestriel de la redevance parentale pour les ateliers périscolaires du mercredi matin de 9h à 12h à compter de la rentrée de septembre 2025 :
 - à 50 € pour un enfant (ou pour le premier enfant d'une famille de plusieurs enfants)
 - à 35 € à partir du deuxième enfant d'une même famille.

Ces tarifs sont normalement déterminés pour la durée de l'année scolaire. Ils pourront toutefois être révisés en cours de période par une nouvelle délibération du Conseil municipal si certaines charges liées au service le justifient.

➤ **Ecole, rentrée scolaire, périscolaire, Rased**

Le dernier Conseil d'école s'est tenu le 30 juin 2025

Actions et projets de fin d'année scolaire :

- visite de l'école le 1er juillet et le 3 juillet pour les enfants accueillis en première année de maternelle et les nouveaux élèves de primaire.
- visite à la mare forestière avec la fédération de la chasse.
- atelier poterie avec Monsieur Vivant.
- voyage à la ferme de Malpas pour les maternelles, et prêt d'installations pour faire des expériences dans la classe. Au programme : reproduction des animaux, et tout savoir sur comment s'occuper des animaux de la ferme.
- pour les primaires classe découverte dans l'Yonne du 23 au 26 juin.

Rentrée scolaire 2025-2026 :

- Nos trois enseignants restent à l'école, il n'y a pas eu de demande de mobilités
- Départ de 4 CM2 vers le collège.
- Effectif de rentrée scolaire : 52 élèves, dont :
 - 19 élèves en maternelle (6 PS, 10 moyens et 3 GS)
 - CP et CE1 : 17 élèves
 - CM1 et CM2 : 16 élèves

Le périscolaire :

Retour positif sur les activités proposées le mercredi matin. Treize enfants sont inscrits cette année. En fin d'année les enfants sont partis depuis Gennes en calèche à travers la forêt de Gennes pour se rendre au musée des maisons comtoises à Nancray. Sur ce premier trimestre une intervenante sera présente pour créer un livre d'histoire avec les enfants. Fabrication et découverte des instruments de musique sont également au programme. Il est même prévu que les enfants aillent faire biberonner des petits veaux à la ferme.

Effectifs des garderies : le matin nous avons en moyenne 11 enfants inscrits. Le temps du midi 28 enfants fréquentent la cantine, et le soir ce sont 15 à 18 enfants qui restent en garderie.

Toute l'équipe du conseil municipal souhaite une bonne rentrée à vos enfants, et qu'ils soient heureux de prendre le chemin de l'école le matin.

Eléments rapportés par Anne Sophie PARRIAUX

• **Délibération n°250905 : Tarif cantine intergénérationnelle**

Le Conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de fixer le tarif des repas « cantine intergénérationnelle » au niveau du tarif « enfants » correspondant à la tranche 5 de quotient familial, soit **7,81 € pour l'année scolaire 2025-2026**.

Le tarif sera actualisé les années suivantes en fonction de l'évolution du tarif de cantine pratiqué pour les enfants (tranche 5).

• **Délibération n°250906 : Plateau Multisport**

En complément de la délibération du 26/06/2025, *Le 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux JM Lhommée rappelle que la commune de Gennes a lancé l'opération de requalification de l'ancien terrain de tennis en un terrain multisport permettant au groupe scolaire, ainsi qu'à l'ensemble des habitants et des associations, de bénéficier d'un nouveau lieu pour la pratique de différents types de sports : tennis, volley, hand-ball, basket, foot, badminton, et athlétisme.*

La commune a lancé une consultation par le biais d'un marché public à deux entreprises AMC DIFFUSION et AGORESPACE le 5 mai 2025 jusqu'au 6 juin 2025 à 17h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 17 juin à 18h afin d'analyser l'ensemble des offres et à l'issue de proposer l'entreprise la mieux disante : AMC DIFFUSION.

Le premier appel d'offres ainsi que la consultation sont classés sans suite sur les conseils de Grand Besançon Métropole suite à une erreur administrative.

La commune a lancé une deuxième consultation par le biais d'un marché public à deux entreprises AMC DIFFUSION et AGORESPACE le 4 août 2025 jusqu'au 18 août 2025 à 17h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 2 septembre à 18h afin d'analyser l'ensemble des offres et à l'issue de proposer l'entreprise la mieux disante : AGORESPACE.

Après présentation des projets, le maire propose aux membres du Conseil municipal de valider la proposition de la commission d'appel d'offres, et de retenir l'entreprise la mieux disante.

Le rapport d'analyse des offres est joint.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise AGORESPACE, pour un montant HT de 64 126 €.

Les subventions correspondant à ce projet ont été obtenues auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la CAF, et restent à valider auprès du Département du Doubs.

Le maire est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires.

Ce contretemps n'aura aucun impact sur le calendrier de réalisation du projet, qui sera mené comme prévu pour un achèvement des travaux avant cette fin d'année. Sauf changement, l'essentiel des travaux devrait pouvoir se réaliser durant les vacances de Toussaint.

• **Délibération n°250907 : Convention de participation au financement de la classe RASED de Saône**

Considérant la demande de la commune de Saône, le Conseil municipal décide à l'unanimité la participation financière aux charges supportées par la commune d'accueil pour le fonctionnement et aux frais matériels de la classe du RASED de Saône (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), à hauteur de 1€ par enfant scolarisé, pour l'année 2025.

La médiathèque du Doubs propose un renouvellement de la convention destinée à définir le partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale. Cette convention est très importante pour le fonctionnement de la bibliothèque, car la médiathèque nous prête régulièrement un ensemble de livres (400), et aussi des jeux mis à disposition des usagers. Elle assure également une aide technique et des formations. La médiathèque demande à travers cette convention que la commune fasse évoluer de 1€ (ancienne convention) à 2€ par habitant ses dépenses annuelles d'achats de livres. Cet effort doit permettre d'améliorer régulièrement l'offre de livres proposés aux lecteurs.

• **Délibération n°250908 : Convention de partenariat 2025-2029 avec la médiathèque départementale**

Le maire donne lecture du projet de convention destinée à définir le partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale.

Il appelle ensuite les membres de l'assemblée à se prononcer sur ledit projet.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec le Département dans le cadre de la gestion de la bibliothèque municipale et autorise le maire à signer cette convention au nom de la Commune.

Pour mémoire, la bibliothèque compte aujourd'hui 125 lecteurs, dont 64 adultes et 61 jeunes (52 à l'école). Elle dispose de 3300 ouvrages.

• **Délibération n°250909 : Tarif adhésion bibliothèque**

Le maire propose d'instaurer un tarif d'adhésion au moins à un niveau symbolique pour les usagers de la bibliothèque, revenant ainsi sur des échanges antérieurs avec les membres du groupe bibliothèque. Les membres du groupe bibliothèque restent réservés, craignant un effet dissuasif, et demandent au moins que le tarif soit très modéré.

Le Conseil municipal après en avoir débattu décide d'instaurer un tarif d'adhésion à la bibliothèque communale, et de le fixer à **5 € par an et par foyer**.

Gratuité pour les moins de 18 ans.

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 2

La délibération est donc adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

• **Festival « Biblio-time »**

Ce festival d'animation culturelle est organisé cet automne sur le territoire de GBM, en partenariat avec le ministère de la culture et le Département du Doubs (médiathèque). Il consiste en un ensemble d'animations dans douze bibliothèques, dont Gennes.

Le programme à Gennes, du 22 septembre au 28 novembre, prévoit une série d'animations sur le thème de l'eau. Il débutera par l'exposition « Et si... les milieux humides pouvaient parler ? », du 22 septembre au 31 octobre, prêtée par le Conservatoire des Espaces Naturels.

L'information sur l'ensemble du programme prévu à Gennes est diffusée par mail et Panneau-pocket.

• **Délibération n°250910 : Renouvellement bail agricole**

Le contrat de bail à ferme conclu avec l'EARL LA VOIE AU LOUP pour la parcelle communale ZB 314 au lieu-dit « Les Lochières » pour une surface de 16 641 m² arrive à échéance en novembre 2025. Le preneur ayant confirmé son accord, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents le renouvellement du bail pour une période de 9 ans, de 2025 à 2034.

Le bail est consenti moyennant un prix de fermage (valeur 2024) de 199,30 € pour le preneur. Ce prix est recalculé chaque année par application du taux d'évolution fixé par arrêté préfectoral (indice des fermages).

- **Intercommunalité :** travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux depuis le 26 juin.
- 30 juin - Sivu Sages réunion sur vestiaires du foot, divers travaux prévus en plusieurs tranches
 - 10 juillet – réunion des communes forestières
 - 28 juillet – Eclairage public, réunion technique avec Grand Besançon
 - 3 septembre – GBM, réunion sur le lotissement, écoulement des eaux pluviales
 - 3 septembre - GBM commission des finances
 - 5 au 7 septembre – passage de la Ronde de l'espoir, ligue contre le cancer
 - 5 septembre – Association des maires ruraux, visio sur l'organisation des élections municipales de 2026
 - 9 septembre – réunion des secrétaires de mairie à l'échelle de GBM
 - 10 septembre – commission de contrôle financier de GBM
- **Commissions et groupes-projets :** avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner
- **Cantine intergénérationnelle :** la cantine est désormais ouverte à tous les adultes qui le souhaitent, sans distinction d'âge, le deuxième jeudi du mois. Inscriptions en mairie (tel ou mail) jusqu'au lundi. Venez nombreux, on mange bien, on passe un bon moment et on rigole avec les enfants.
 - **Apéritif dansant des ainés, CCAS :** Les ainés ont répondu nombreux le 5 septembre à l'invitation « apéritif dansant » organisé par les membres du CCAS. Soirée joyeuse, conviviale et très appréciée.

➤ **Questions et informations diverses**

Respect des règles et du bien vivre ensemble - Le Conseil municipal souhaite rappeler quelques règles essentielles pour préserver la qualité de vie dans notre commune.

Déjections canines : Il est demandé à toute personne promenant son chien de **ramasser les déjections**, partout sur l'espace public communal dans le village. On trouve en particulier des déjections près de la ferme de la bascule, sur les aires de jeux et même sur le terrain de football ! Ces lieux sont destinés à tous les habitants, aux enfants et aux sportifs, et doivent rester propres pour la sécurité et le confort de tous. Les promeneurs de chiens doivent être munis de sachets en plastique, et les utiliser.

Clôtures et bâches plastiques - Il est également rappelé que la pose de bâches en plastique en guise de clôture est **interdite**. Toute installation de clôture doit faire l'objet d'une **déclaration préalable de travaux** auprès de la mairie, afin de respecter les règles d'urbanisme et l'harmonie du village. Un recensement a été effectué avec l'architecte des bâtiments de France, et une information a déjà été faite individuellement auprès des habitants concernés. La plupart des bâches ont été retirées, mais il en reste. Une mise en demeure va donc être effectuée par l'architecte des bâtiments de France.

Vitesse automobilite, rond-point et panneau stop – des excès de vitesse manifestes sont toujours signalés, notamment (mais pas seulement) rue de la Maltière sur le tronçon pourtant désormais équipé de chicanes. Le rond-point entre la rue de Besançon, la rue des Vanniers et la rue de l'Enclos est toujours pris souvent du mauvais côté. Et le stop de la rue de la rue des Vignes reste virtuel pour nombre d'automobilistes. Nous appelons à plus de responsabilité, et demanderons un renforcement des contrôles de gendarmerie si la situation perdure.

Ces rappels ne visent qu'un seul objectif : favoriser le **respect mutuel, la responsabilité individuelle et le bien vivre ensemble**.

Panneau-Pocket, rappel - Chacun est invité à télécharger l'application Panneau-Pocket, qui permet de recevoir en direct diverses informations diffusées par la mairie.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 01/07/2025 : permis de construire 025 267 25 C0005 – Edifier une maison individuelle – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 15 – parcelle cadastrée AB 71, 202 et 203

Le 01/07/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0010 – Edifier un local technique Télécom et une clôture – Au Chauchéux – parcelle cadastrée AA 157

Le 03/07/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0015 – Edifier un appentis – rue des Vignes – parcelle cadastrée AA 76 et 295

Le 31/07/2025 : permis de construire 025 267 25 C0008 – Edifier un carport – rue de l'Enclos – parcelle cadastrée AA 212 et 213

Le 01/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0009 – Edifier une maison individuelle – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 13 – parcelle cadastrée AB 268

Le 21/08/2025 : prorogation certificat d'urbanisme opérationnel 025 267 23 C0004 – Construction de 2 bâtiments d'habitation – Derrière chez Piton – parcelle cadastrée AB 47

Le 25/08/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0017 – Supprimer une haie et la remplacer par une clôture – rue des Groseillier – parcelle cadastrée AA 15

Le 26/08/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0016 – Edifier une isolation thermique par l'extérieur + enduit, des ouvertures de baies extérieures, changer des menuiseries extérieures, création d'une terrasse suspendue en lieu et place auvent, et remplacer le garde-corps du balcon existant par garde-corps en acier – rue des Landes – parcelle cadastrée AB 119

Le 27/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0010 – Edifier une maison individuelle et un garage – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 11 – parcelle cadastrée AB 266

Le 27/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0011 – Edifier une maison individuelle – Lotissement « L'Orée des Landes » Lot 10 – parcelle cadastrée AB 265

Urbanisme : Retrait de décision

Le 24/07/2025 : permis de construire 025 267 24 C0004 – Edifier une maison individuelle – Lotissement du Bouchet des Charmes « Lot n°3 » – parcelles cadastrées AB 230, 234 et 238

Urbanisme : Dossiers refusés

Le 01/07/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0012 – Edifier des panneaux photovoltaïques – Chemin du Quarçet – parcelle cadastrée AB 5

Urbanisme : Rejet tacite

Le 22/07/2025 : permis de construire 025 267 25 C0002 – Mise en place d'un mobil-home à destination d'habitation – rue du Bouchet des Charles – parcelle cadastrée AB 253

Le 25/08/2025 : permis de construire 025 267 25 C0003 – Edifier un bâtiment industriel, des panneaux photovoltaïques et un portail – Lotissement du Chauchéux « Lot n°3 » – parcelle cadastrée AA 155

Le 26/08/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0011 – Rénovation d'une toiture de garage, édification d'un bûcher et d'une clôture – rue de la Côte de Joux – parcelle cadastrée AB 54

Le 11/09/2025 : permis de construire 025 267 25 C0004 – Construction d'un bâtiment industriel – Lotissement du Chauchéux « Lot n°4 » – parcelle cadastrée AA 155

Concession cimetière : Mr SIMONDON Jean

Etat civil :

Le 05/07/2025 : Mariage de Monsieur François LHOMOND et Madame Esther SIMONDON. Toutes nos félicitations et vœux de bonheur.

Le 12/07/2025 : Décès de Madame Frédérique SIMONDON. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Le 09/08/2025 : naissance à Besançon d'Auguste, dont les parents, Brieux STIEVENART et Léa ISABEY sont domiciliés dans notre village. Bienvenue à Auguste et félicitations aux heureux parents.

Les délibérations n°250901 à n°250910 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS

Les remarques de Madame Dominique HENRY sont prises en compte concernant :

- la demande de modification de la délibération « 250907 : Convention de participation au financement de la classe RASED de Saône » qui mentionne, que le Conseil municipal décide à l'unanimité la participation financière aux charges supportées par la commune d'accueil pour le fonctionnement et aux frais matériels de la classe du RASED de Saône par le Conseil municipal décide à l'unanimité la participation financière aux charges supportées par la commune d'accueil pour le fonctionnement et aux frais matériels du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) de Saône.

- la demande de modification « La médiathèque du Doubs propose un renouvellement de la convention destinée à définir le partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale. Cette convention est très importante pour le fonctionnement de la bibliothèque, car la médiathèque nous prête régulièrement un ensemble de livres (400), et aussi des jeux mis à disposition des usagers » est modifiée comme suit : La médiathèque du Doubs propose un renouvellement de la convention destinée à définir le partenariat entre le Département et la Commune pour le développement et la gestion de la bibliothèque municipale. Cette convention est très importante pour le fonctionnement de la bibliothèque, car la médiathèque nous prête régulièrement un ensemble de livres de 400 livres deux fois par an et aussi des jeux mis à disposition des usagers.

SIGNATURES

Secrétaire de séance	Maire
	